

**CONCOURS « Pour vous retrouver en santé »**  
**Règlement de participation**

1. Le concours « **Pour vous retrouver en santé** » est tenu par le Groupe TVA inc. et Groupe Uniprix (ci-après collectivement : les « organisateurs du concours »). Il se déroule sur Internet, du **28 septembre 2017** à 6 h 00 H.E. jusqu'au **25 octobre 2017** à 23 h 59 H.E. (ci-après : la « durée du concours »).

**ADMISSIBILITÉ**

2. Ce concours s'adresse à toute personne résidant au Québec âgée de 18 ans ou plus. Sont exclus les employés, agents et représentants des organisateur du concours, de Groupe Uniprix, de leurs sociétés affiliées, liées, apparentées, divisions et filiales, de leurs agences de publicité et de promotion, des partenaires, des marchands participants, des fournisseurs de prix, de matériel et de services reliés au présent concours ou de tout autre intervenant directement lié à la tenue de ce concours ainsi que les membres de leur famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère), leur conjoint légal ou de fait et toutes les personnes avec lesquelles ces employés, agents et représentants sont domiciliés.

**COMMENT PARTICIPER**

3. **AUCUN ACHAT REQUIS.** Inscrivez-vous au concours en visitant le site Internet [www.tva.ca](http://www.tva.ca). Rendez-vous à la section « **Concours** » et cliquez sur l'icône « **Pour vous retrouver en santé** » afin de vous inscrire.
4. **ÉTAPE OBLIGATOIRE :** Lorsque vous aurez accédé au bulletin de participation électronique de la façon mentionnée aux présentes, compléter celui-ci en vous assurant d'y inscrire vos coordonnées exactes suivantes : nom, prénom, adresse, numéro de téléphone où il est possible de vous rejoindre entre 9 h 00 et 17 h 00 les jours de semaine ainsi que la réponse à la question mathématique. Vous devez fournir un (1) code CUP valide d'un produit vedette Uniprix de la semaine en cours. Pour chaque code CUP valide d'un produit vedette Uniprix de la semaine en cours remis correctement au sein d'un bulletin de participation électronique, vous aurez une (1) chance de remporter le prix. Selon le nombre de produits vedettes admissibles chaque semaine, vous pouvez inscrire le code CUP de chaque produit une (1) fois, par semaine, pour un nombre équivalent de chance. Cliquez sur l'icône « Participer » afin de transmettre votre bulletin de participation au plus tard le 25 octobre 2017 à 23 h 59 HE. Sur réception du message de confirmation de votre inscription, vous serez alors automatiquement inscrit au concours. Toute personne peut également participer au Concours en envoyant ses coordonnées (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, adresse électronique) et une lettre expliquant en 100 mots les raisons pour lesquelles elle mérite l'un des Prix à l'adresse suivante :

Concours « Pour vous retrouver en santé »  
ATT : Créativité Média / Marie-Chloé Falardeau  
Groupe TVA  
1600 Boul. de Maisonneuve Est  
Montréal (Québec)  
H2L 4P2

Les produits vedettes Uniprix de chaque semaine sont les suivants :  
Du 28 septembre au 4 octobre 2017 :

DOVE 2/1 HYD.QUOT.SERUM 355ML	DOVE A/S ADV.CARE INV.CLR 45G	AVEENO GEL NETT.APAIS.CAMOMILLE 354ML
DOVE REV.FORTIF.COMP. 355ML	DOVE A/S ADV.CARE INV.PURE FRA 45G	AVEENO GEL NETT.APAISANT 354ML
DOVE REV.HUILE SOIN NOUR. 355ML	DOVE A/S BIENF.NOIX COCO 45G	AVEENO GEL NETT.APAISANT N.PARF. 354ML
DOVE REV.HYD.NOIX COCO 355ML	DOVE A/S CLR ORIG. 45G	AVEENO GEL NETT.APAISE-STRESS 354ML
DOVE REV.HYD.QUOT. 355ML	DOVE A/S CLR P.SENS.N.PARF. 45G	AVEENO GEL NETT.HYD.QUOT. 354ML
DOVE REV.REPAR.INTENS. 355ML	DOVE A/S POU.D.DOUC 45G	AVEENO GEL.NETT.APAIS.NOIX COCO 354ML
DOVE REV.REPARE COUL. 355ML	DOVE DEO.GO FRESH RESTAUR. 45G	AVEENO GEL NETT.YOG.ABRI.&MIEL 354ML
DOVE REV.SOINS FRAICH.CONCOM. 355ML	DOVE GO FRESH A/S CLR ESS.FR. 45G	AVEENO GEL NETT.YOG.VANIL.&AVOI. 354ML
DOVE REV.SURVOLUME 355ML	DOVE GO FRESH A/S REEQUIL. 45G	LISTERINE HEALTHYWH.RESTOR.MENT.CLR 946ML
DOVE SHP.BURST ONDEE NECTAR. 355ML	DOVE GO FRESH A/S ULT.REVIV. 45G	LISTERINE HEALTHYWH.VIBR.MENT.CLR 946ML
DOVE SHP.FORTIF.COMP. 355ML	DOVE GO SLEEV.A/S B.KARIT. 45G	LISTERINE TOTAL CARE MENT.CLR 1L
DOVE SHP.HUILE SOIN NOUR. 355ML	DOVE GO SLEEV.A/S SMOOTH.CAMOM 45G	LISTERINE TOTAL CARE SENS.MENT.CL. 1L
DOVE SHP.HYD.NOIX COCO 355ML	DOVE GO SLEEVE.A/S BEAUTY 45G	LISTERINE TOTAL CARE ZERO MENT.LEG. 1L
DOVE SHP.HYD.QUOT. 355ML	DOVE FIX.AERO.TEN.FLEX. 198G	LISTERINE ULT.CLEAN ANTICARIE 1L
DOVE SHP.HYD.QUOT.BONI 355ML	DOVE FIX.AERO.X.TEN. 198G	LISTERINE ULT.CLEAN ANTITACHE 1L
DOVE SHP.REPAR.INTENS. 355ML	DOVE FIX.N.AERO.X.TEN. 273ML	LISTERINE ULT.CLEAN ANTITARTRE 1L
DOVE SHP.REPARE COUL. 355ML	DOVE FIX.N.PARF.X.TEN. 198G	3/1 SOL.MICELL.
DOVE SHP.REPARE COUL.BONI 355ML	DOVE GEL VOL. 195ML	3/1 SOL.MICELL.P/G
DOVE SHP.REVIV.GRENADE 355ML	DOVE MOUSS.AMPLIF. 198G	Famille des calendriers photo personnalisé
DOVE SHP.SEC REVIGOR. 142G	DOVE MOUSS.NOURISS.BOUCL. 198G	
DOVE SHP.SEC VOL. 142G	DOVE MEN +CARE 2/1 ELEM.SAUGE 355ML	
DOVE SHP.SOINS FRAICH.BONI 355ML	DOVE MEN 2/1 COMPL. 355ML	
DOVE SHP.SOINS FRAICH.CONCOM. 355ML	DOVE MEN 2/1 PROPR.INTENSE 355ML	
DOVE SHP.SURVOLUME 355ML	DOVE MEN SHP.ANTIPELL. 355ML	
	DOVE MEN SHP.AQUA IMPACT 355ML	
	DOVE MEN SHP.EPAIS&PROPRE 355ML	
	DOVE MEN +CARE 2/1 EVEIL REVIG. 355ML	
	DOVE MEN SHP.FORTIF.CHARBON 355ML	

Du 5 au 11 octobre 2017 :

LADY SP.STICK A/S INV.FRAICH.PDRE 70G	NIVEA A/S BAT.P.SENS. 43G
LADY SP.STICK A/S INV.N.PARF. 70G	NIVEA A/S BILLE BLACK&WHITE 50ML
LADY SP.STICK A/S INV.RAFRAICH. 70G	NIVEA A/S BILLE P.SENS. 50ML
LADY SP.STICK BALANCE A/S DOUC.BR. 45G	NIVEA A/S BILLE POWD.TOUCH 50ML
LADY SP.STICK BALANCE A/S PLUIE PRINT. 45G	NIVEA A/S BILLE PROT.STRESS 50ML
LADY SP.STICK FR.INFUS.A/S INV.AGRUMES 45G	NIVEA A/S DBL EFFECT 43G
LADY SP.STICK FR.INFUS.A/S INV.BR.TROP. 45G	NIVEA A/S ENERGIE BREEZE CITR. 43G
LADY SP.STICK FR.INFUS.A/S INV.FRAISE 45G	NIVEA A/S INV.CLR BLACK&WHITE 43G
LADY SP.STICK FR.INFUS.A/S INV.FRAMB. 45G	NIVEA A/S INV.PURE BLACK&WHITE 43G
LADY SP.STICK FR.INFUS.A/S INV.MELON 45G	NIVEA A/S POWD.TOUCH 43G
LADY SP.STICK UNSTOPP.A/S CHARISMA 45G	NIVEA A/S PROT.STRESS 43G
LADY SP.STICK UNSTOPP.A/S GEL DARING 65G	NIVEA DEO SPRING BLACK&WHITE 50ML
LADY SP.STICK UNSTOPP.A/S INTREPIDE 45G	NIVEA DEO.BAT.PROCT.&CARE 43G
LADY SP.STICK UNSTOPP.A/S IRRESIST. 45G	NIVEA DEO.BIL.PROCT.&CARE 50ML
SP.STICK A/S IRISH SPRING ORIG. 76G	NIVEA DEO.INV.PURE BLACK&WHITE 50ML
SP.STICK CLR A/S ORIG. 85G	NIVEA CR.DOUC.NETT.CR.SOFT 500ML
SP.STICK DEO.CLR FRAICH.ACTIVE 85G	NIVEA CR.DOUC.NETT.SMOOTH 500ML
SP.STICK DEO.GLACIER 85G	NIVEA CR.NETT.CARE 500ML
SP.STICK DEO.IRISH CELTIC 76G	NIVEA CR.NETT.CARE&DIAMOND 500ML
SP.STICK DEO.IRISH SPRING ORIG. 85G	NIVEA CR.NETT.CARE&ORANGE 500ML
SP.STICK DEO.OCEAN 85G	NIVEA CR.NETT.CARE&ROSE 500ML
SP.STICK DEO.ORIG. 85G	NIVEA CR.NETT.DOUC.CARE&COCOA 500ML
SP.STICK DEO.OVERT.CHARCOAL 76G	NIVEA CR.NETT.SENSITIVE 500ML
SP.STICK DEO.SPORT 85G	NIVEA MEN GEL NETT.COOLKICK 500ML
SP.STICK POWER A/S FRAICH.ACTIVE 85G	NIVEA MEN GEL NETT.ENERGIE 500ML
SP.STICK POWER A/S N.PARF. 85G	NIVEA MEN GEL NETT.ORIG.CARE 500ML
SP.STICK POWER A/S ULT.SPORT 85G	NIVEA MEN GEL NETT.POW.REFRESH 500ML
SP.STICK STAINGUARD A/S FRAIS 76G	NIVEA MEN GEL NETT.PURE IMPACT 500ML
SP.STICK GEAR A/S GEL FORCE FRAIS 85G	NIVEA MEN GEL NETT.SPORT 500ML
SP.STICK GEAR A/S OVERTIME SURGE 76G	NIVEA MEN GEL.NETT.ACT.CLEAN 500ML
	NIVEA MEN GEL.NETT.SILIC.PROTEC 500ML
	ROYALE PAP. HYG. DBL. 6 UN.

Du 12 au 18 octobre 2017 :

PAP.MOUCH.3 EPAISS.88F 1 UN.	A BLND TR.CLR	L.PARADISE MASC.BRN NR
PAP.MOUCH.LOT.3 EPAISS.70 1 UN.	A.PERF.10G BLND DORE T.CLR	L.PARADISE MASC.HYDR.NR P.
PAP.MOUCH.2 EPAISS.126 1 UN.	A.PERF.10N BLND NAT T.CLR	L.PARADISE MASC.NR
KIND BARRE AMAN.MOKA CHOC.NR	A.PERF.6N BRN CLR NAT.	L.PARADISE MASC.NR CARB.
KIND BARRE AMAN.CHOC.NR SEL	A.PERF.7G BLND DORE FONC.	L.PARADISE MASC.NR PROF.
KIND BARRE AMAN.&NOIX	A.PERF.8G BLND DORE FONC.	BUTTERFLY MASC.BRN/NR
KIND BARRE B.ARACH.&CHOC.NR	A.PERF.8N BLND NAT.MOY.	BUTTERFLY MASC.HYD.NR PROF.
KIND BARRE BLEUET VANIL&CAJOU	A.PERF.9G BLND DORE CLR	BUTTERFLY MASC.INT.HYD.NR
KIND BARRE CAJOU FRAMB.CHIA	A.PERF.9N BLND CLR NAT.	BUTTERFLY MASC.INT.NR
KIND BARRE CARA.AMAN.&SEL MER	A.PERF.SHADE 5.0312	BUTTERFLY MASC.INT.NR PROF.
KIND BARRE CHOC.NR CERL.&CAJOU	A.PERF.SHADE 5.301	BUTTERFLY MASC.NR
KIND BARRE DELICE FRT&NX	A.PERF.SHADE 6 1/2	BUTTERFLY MASC.NR
KIND BARRE ERAB.PACAN.&SEL MER	A.PERF.SHADE 6.013	BUTTERFLY MASC.NR MYST.
KIND BARRE NX GRIL.MIEL&SEL	AA01 BLND ULT.CLR CEND.	BUTTERFLY MASC.NR PROF.
LOREAL AGE PERF.HYD.NUT.CR.NETT 150ML	AA03 BLND ULT.CLR NAT.	BUTTERFLY MASC.TR.NR
LOREAL AGE PERF.LAIT NETT. 200ML	B BLND CLR	MASC.SUPERSTAR HYD.NR PRO
LOREAL AGE PERF.TONIQ,DEFATIG. 200ML	B04 BLND NAT.CUIVRE	MASC.SUPERSTAR HYDROF.NR
LOREAL REVIT.CR.NETT. 150ML	B1 BLND CLR CEND.	MASC.SUPERSTAR NR
LOREAL REVIT.TONIQ,REGEN. 200ML	BB1 BLND DOUX CLR NAT.	MASC.SUPERSTAR NR BRUN
LOREAL AGE PERF.LING.NETT. 30 UN	C BLND MOY.	MASC.SUPERSTAR NR PROFOND
LOREAL DEMAQ.DOUX YEUX 120ML	C1 BLND MOY.CEND.	MASC.SUPERSTAR R.CARP.NR
LOREAL DEMAQ.DOUX YEUX&LEV. 125ML	C13 BLND MOY.BGE	
LOREAL REVIT.LING.NETT. 30 UN	C3 BLND DORE	
LOREAL EAU MICELL.P.GRAS. 400ML	C34 BLND CUIVRE	
LOREAL EAU MICELL.P.NORM./SEC. 400ML	CC1 BLND DOUX CEND.MOY.	
LOREAL EAU MICELL.TYPE PEAU 400ML	CR.E5 CHAT.RG CLR	
LOREAL PURECLAY NETT.ENERG. 130ML	CR.E66 AUBURN CERL.CLR	
LOREAL PURECLAY NETT.EXFOL&REVIG 130ML	CR.G1 CHAT.CEND.FONC.	
LOREAL PURECLAY NETT.PURIF.MAT. 130ML	CR.TR.NR	
LOREAL REVIT.B.REVEAL.NETT.EXF. 200ML	CR.TR.NR.NAT.	
LOREAL SUBL.SOFT EAU MICELL. 200ML	CR.TR.NR.RICHE	
LOREAL SUBL.SOFT GELEE MICELL. 125ML	D BLND FONC.	
A BLND TR.CLR	D3 BLND FONC.DORE	
	E CHAT.CLR	
	E01 CHAT.CLR NAT.CEND.	
	E1 CHAT.CLR CEND.	
	E3 CHAT.CLR DORE	
	E46 CHAT.RG CUIVRE	
	E54 ACAJ.LEG.	
	F CHAT.MOY.	
	F15 ACAJ.MOY.	
	F3 CHAT.DORE	
	G CHAT.RG	
	G15 CHAT.CHOC.FONC.	
	G16 BRN BORDEAUX	
	G54 ACAJ.FONC.	
	H NR NAT.	
	J NR	

Coloration  
Excellence

Du 19 au 25 octobre 2017 :

CASHMERE PAP. HYG. DBL 8 UN.	A.G. COLLAGENE TRIPLE ACT.LIQ.	IDEALIA BB CR.CLR
CASHMERE PAP. HYG. DBL ULT. LUXE 8 UN.	A.G. COLLAGENE TRIPLE ACT.	IDEALIA BB CR.MOY.
CASHMERE PAP. HYG. ULT. DBL 8 UN.	A.G. GLUCO.&BOIS VELOURS 750MG	IDEALIA CR.SORBET MATIF.
CASHMERE PAP. HYG. DBL ENVIROPLUS 8 UN.	A.G. GLUCO.&MSM S.SOD.	IDEALIA JR P/NM
INCOGNITO MAXI NT 14 UN	A.G. GLUCO.500MG 300+60	IDEALIA JR P/S
INCOGNITO MAXI REB A.FUITE NT 18 UN	A.G. GLUCO.500MG&COLLAG.T-II	IDEALIA PEELING NT
INCOGNITO MAXI REG. 18 UN	A.G. GLUCO.750MG X.F.150+50	IDEALIA SERUM
INCOGNITO MAXI REG. 24 UN	A.G. GLUCO.CALC.&MAGN.&VIT.D	IDEALIA YEUX
INCOGNITO PROT.DESS.FANTOME 60 UN	A.G. GLUCO.CHOND.80+40	LIFTAC.ADV.CONC.CORR.
INCOGNITO PROT.DESS.LONG 40 UN	A.G.PHYTO GRIFFE DIABLE X.F.1300MG	LIFTAC.DERMS.YEUX
INCOGNITO PROT.DESS.LONG ANTIODEUR 40 UN	A.G. OMEGA 3 FORM.ENR.160+40	LIFTAC.NT
INCOGNITO PROT.DESS.REFLEX 50 UN	A.G. OMEGA 3 X.F.TR.P.ACT120+60	LIFTAC.SERUM 10
INCOGNITO PROT.DESS.REG. 46 UN	A.G. OMEGA 3-6-9 F.ECONO.	LIFTAC.SERUM 10
INCOGNITO PROT.DESS.TANGO 42 UN	A.G.SELECT OMEGA 3 BIOKRILL	LIFTAC.SERUM 10 YEUX&CILS
INCOGNITO ULT.MINCE INV.MINI 24 UN	A.G.SELECT OMEGA JNR ORAN.	LIFTAC.SUP.P/NM
INCOGNITO ULT.MINCE INV.REG. 22 UN	A.G. AMP.SUP.ENERGEX PLAST.	LIFTAC.SUP.P/S
INCOGNITO NANO LEGER 15 UN	A.G. AMP.SUP.ENERGEX+ CARAM.	NEOVADIOL GF CONT.YEUX LEV.
INCOGNITO NANO REG. 15 UN	A.G. AMP.ULT.ENERGEX PLAST.	NEOVADIOL MAG.ELIXIR CONC.
INCOGNITO NANO SUPER 15 UN	A.G. MACA ENERGEX GINGE.	NEOVADIOL MAGISTRAL
INCOGNITO NANO SUPER PLUS 15 UN	A.G. STIMUL ENERGEX SANTE SEX.	NEOVADIOL NT
INCOGNITO PROT.DESS.A.ODEUR X.LONG. 34 UN	A.G. SUP.ENERGEX+	NEOVADIOL P/NM
INCOGNITO ULT.MINCE CONT.LONG. 16 UN	A.G. CURCUMA BIOPERINE	NEOVADIOL P/S
INCOGNITO ULT.MINCE CONT.LONG. 20 UN	LA PARISIENNE BIO. LIQ. VAISS. A/B GR. 740 ml	NEOVADIOL SERUM
INCOGNITO ULT.MINCE CONT.NT 14 UN	LA PARISIENNE BIO. LIQ. VAISS. DEGRAISS. 740 ml	
INCOGNITO ULT.MINCE REG.CONT. 18 UN	LA PARISIENNE BIO. LIQ. VAISS. POM. VERTE 740 ml	

Les participants doivent respecter la limite suivante, à défaut de quoi l'organisateur du concours se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs de leurs participations :

- Il y a une limite d'un (1) code CUP unique de produit vedette par participation par personne par jour pendant toute la durée du concours ;
- Une personne peut participer plus d'une fois par jour, à condition d'utiliser un code CUP de produit vedette unique différent valide pour chaque participation ;
- Le maximum de codes CUP de produits vedettes (ci-haut indiqués) pouvant être remis pendant la durée du concours dépend du nombre de produits vedettes admissibles par semaine ;
- Une personne ne peut enregistrer plus d'une adresse courriel, et ce, même si cette personne possède plusieurs adresses courriel différentes ;
- Une même personne qui utilisera plusieurs adresses courriel sera automatiquement retirée de la liste des participants ;

### Prix

5. Dans le cadre du concours, le prix suivant est offert :

**Prix.** Vingt prix (20) seront attribués, incluant chacun :

- Abonnement d'un (1) an chez Nautilus Plus, d'une valeur de 650 \$ chacun
- Garde-robe de vêtements de sport chez Hyba, soit une carte-cadeau de 750 \$ valide au <http://www.reitmans.com/fr/sport-hyba> et en boutique
- Carte-cadeau Uniprix d'une valeur de 600 \$

Valeur totale approximative d'un (1) prix remis : 2 000\$ CAN.

Valeur totale approximative des vingt (20) prix remis : 40 000\$ CAN.

### Conditions

6. Les conditions suivantes s'appliquent au :

**Prix :** chaque prix est non échangeable et non transférable. Le prix doit être accepté tel quel. Si une portion du prix n'est pas utilisée, en tout ou en partie, aucune compensation ne sera remise. Advenant qu'une partie ou tout du prix soit remis par voie postale, les organisateurs du concours ne sont pas responsables des retards de livraison, de la perte ou du vol du prix incluant à l'occasion et dans le cadre de sa remise. Les organisateurs du concours pourront remettre le prix de la façon qu'ils jugent la plus appropriée (ex. chèque, transfert bancaire...) incluant par voie postale.

**Abonnement d'un (1) an chez Nautilus Plus :** Le gagnant doit respecter les conditions d'adhésion prévues par Nautilus Plus

**Cartes-cadeaux :** Aucun crédit ou remboursement ne sera attribué si la carte-cadeau n'est pas utilisée en totalité. L'emploi de la carte-cadeau est réglementé par les conditions d'utilisation de son émetteur. La carte-cadeau n'est pas monnayable et ne peut être cumulée à une autre offre. Toute personne gagnante doit respecter les autres restrictions stipulées au verso des cartes-cadeaux.

## TIRAGE

7. Le 26 octobre 2017 à 15 h, à Montréal, au bureau du Groupe TVA inc. une sélection au hasard de vingt (20) bulletins de participation sera effectuée parmi l'ensemble des bulletins de participation enregistrés conformément aux présentes afin d'attribuer les prix.
8. Il y a une limite d'un prix par personne et par résidence.
9. Les chances que le bulletin de participation d'un participant soit sélectionné au hasard dépendent du nombre de bulletins de participation enregistrés conformément aux présentes.

## RÉCLAMATION DU PRIX

10. Afin d'être déclarée gagnante, toute personne sélectionnée devra :
  - a) avoir répondu correctement à la question d'ordre mathématique posée sur le bulletin de participation et ;
  - b) avoir fourni un (1) code CUP valide d'un produit vedette Uniprix spécialement identifié ; et
  - c) être jointe de vive voix, par téléphone, par les représentants des organisateurs du concours dans les trois (3) jours suivants la sélection au hasard ; et
  - d) signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (ci-après le « **Formulaire de déclaration** ») qui lui sera transmis et le retourner par courriel ou par fax aux représentants des organisateurs du concours au plus tard dans les trois (3) jours suivant sa réception.
11. À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées aux présents règlements, la participation de la personne sélectionnée sera annulée et un nouveau tirage pour ce prix sera effectué conformément au présent règlement jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant.
12. Dans les quatre (4) à six (6) semaines suivant la réception du Formulaire de déclaration dûment complété et signé, les organisateurs du concours informeront toute personne gagnante de la façon dont elle pourra prendre possession de son prix, étant entendu que les organisateurs du concours ne sont pas responsables des prix perdus, volés ou en retard postal.

## CONDITIONS GÉNÉRALES

13. **Vérification.** Les inscriptions sont sujettes à vérification par l'organisateur du concours et les participants s'engagent à coopérer intégralement avec l'organisateur du concours. Toute inscription qui est, selon le cas, incomplète, frauduleuse, remise tardivement, ou ne répondant pas correctement à la question d'habileté mathématique ou sans code CUP valide sera automatiquement rejetée et ne donnera pas droit à un prix. L'organisateur du concours n'aura aucune responsabilité en cas d'erreur de communication, de perte et de mauvaise transmission des bulletins de participation ainsi que d'impression et de distribution du prix.
14. **Participation non-conforme.** Les organisateurs du concours se réservent le droit de disqualifier toute personne ou d'annuler une ou plusieurs participations de toute personne participant à ce concours ou tentant d'y participer par un moyen contraire aux règlements ou de nature à être inéquitable envers les autres participants (ex. participations excédant la limite permise, piratage informatique, etc.). Cette personne pourrait être référée aux autorités judiciaires compétentes
16. **Acceptation du prix.** Tout prix devra être accepté tel qu'il est décrit aux présents règlements et ne pourra être transféré à une autre personne, substitué à un autre prix ou être échangé en partie ou en totalité contre de l'argent, sous réserve de ce qui est prévu au paragraphe traitant de

substitution de prix.

17. **Substitution de prix.** Dans l'éventualité où, pour des raisons non reliées à un gagnant, les organisateurs du concours ne peuvent attribuer un prix (ou une portion de prix) tel qu'il est décrit aux présents règlements, ils se réservent le droit d'attribuer un prix (ou une portion de prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à leur entière discrétion, la valeur du prix (ou de la portion de prix) indiquée aux règlements en argent.
18. **Refus d'accepter un prix.** Le refus d'une personne sélectionnée au hasard d'accepter un prix selon les modalités des présents règlements libère les organisateurs du concours de toute obligation reliée à ce prix envers cette personne.
19. **Limite de responsabilité — utilisation du prix.** Toute personne sélectionnée dégage le Groupe TVA inc. et Groupe Uniprix, leurs sociétés affiliées, liées, apparentées, divisions et filiales, leurs agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants (collectivement les « Renonciataires ») de toute responsabilité relativement à tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation de son prix. Afin d'être déclarée gagnante et préalablement à l'obtention de son prix, toute personne sélectionnée s'engage à signer, si requis, un Formulaire de déclaration à cet effet.
20. **Garantie.** Toute personne sélectionnée pour un prix reconnaît que la seule garantie applicable à son prix est la garantie normale du fabricant. Une déclaration à cet effet sera incluse au Formulaire de déclaration.
21. **Responsabilité des fournisseurs.** Toute personne sélectionnée pour un prix reconnaît qu'à compter de la réception d'une lettre confirmant son prix, l'exécution des services liés à ce prix devient l'entière et exclusive responsabilité du fournisseur de prix. Une déclaration à cet effet sera incluse au Formulaire de déclaration.
22. **Limite de responsabilité — fonctionnement du concours.** Les Renonciataires se dégagent, dans la plus grande mesure permise par la loi, de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau, et qui peut limiter la possibilité ou empêcher toute personne de participer au concours. Les Renonciataires se dégagent aussi de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causée, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet, de tout logiciel ou de tout formulaire et par la transmission de toute information visant la participation au concours.
23. **Modification.** Les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent concours en tout ou en partie dans l'éventualité où il se manifesterait un événement, une erreur ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans le présent règlement, et ce, sous réserve de l'approbation de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec*, si requise. Dans tous les cas, les organisateurs du concours et leurs sociétés affiliées, liées, apparentées, divisions et filiales, leurs agences de publicité et de promotion, les fournisseurs de produits ou des services liés à ce concours ainsi que leurs employés, agents et représentants, ne pourront être tenus d'attribuer plus de prix que ceux indiqués aux présents règlements ou d'attribuer des prix autrement que conformément aux présents règlements.

25. **Impossibilité d'agir - conflit de travail.** Les Renonciataires n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle ou d'une grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.
26. **Limite de responsabilité — participation.** En participant ou tentant de participer au présent concours, toute personne dégage, dans la plus grande mesure permise par la loi, de toute responsabilité les Renonciataires de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au concours.
27. **Autorisation.** En participant à ce concours, toute personne gagnante autorise les organisateurs du concours, leurs partenaires et représentants et toute personne dûment autorisée par les organisateurs du concours, à utiliser, si requis, ses nom, photographie, image, déclaration relative au prix, lieu de résidence, voix et tout matériel soumis dans le cadre du concours, sans aucune forme de rémunération, et ce, à leur discrétion et sans limite quant à la période d'utilisation, dans tout média et à l'échelle mondiale, à des fins publicitaires ou à toute autre fin jugée pertinente.
28. **Communication avec les participants.** Aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les participants dans le cadre de ce concours sauf avec les personnes sélectionnées pour un prix.
29. **Invité d'un gagnant mineur.** Dans l'éventualité où le prix s'étend également à des invités et qu'un invité d'un gagnant est mineur, le tuteur ou un titulaire de l'autorité parentale devra signer le Formulaire de déclaration et accepter, le cas échéant, le prix pour et au nom de la personne mineure.
30. **Décisions des organisateurs du concours.** Toute décision des organisateurs du concours ou de leurs représentants, relative au présent concours est finale et sans appel, sous réserve de toute décision de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec* en relation avec toute question relevant de sa compétence.
31. **Différend.** Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la *Régie des alcools, des courses et des jeux* afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
32. **Identification du participant.** Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom apparaît au bulletin de participation et c'est à cette personne que le prix sera remis si elle est sélectionnée et déclarée gagnante.
33. **Non-affiliation.** Le présent concours n'est nullement affilié, cautionné, présenté, parrainé ou organisé par Facebook.
34. **Règlement.** Le règlement est disponible sur demande et dans la zone concours du site Internet [www.tva.ca](http://www.tva.ca) et sur [www.pourvousretrouverensante.ca](http://www.pourvousretrouverensante.ca).
35. **Renseignements personnels.** Les renseignements personnels recueillis sur les participants en lien avec ce concours sont utilisés pour l'administration de ce concours et sont assujettis à la *Politique*

*de confidentialité* (<http://groupletva.ca/politique-confidentialite>). Aucune communication, commerciale ou autre, non reliée à ce concours, ne sera envoyée au participant par le Groupe TVA inc. sauf si le participant en a autrement permis, le cas échéant, en cochant la case appropriée sur le bulletin officiel de participation ou si cela est permis en vertu de la *Politique de confidentialité*.

- 36. Langue.** En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du présent règlement, la version française prévaut.